

SAINT-LEONARD (755)

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 0000373  
Document vérifié et numéroté le 13/01/2012  
APTGC Boulogne  
Par Steve Bourgain  
Signé *SB*

Centre des Impôts foncier de :  
BOULOGNE SUR MER  
26 rue d'Aumont  
B.P. 639

62321 BOULOGNE SUR MER  
Téléphone : 03.21.10.29.02  
Fax : 03.21.31.32.64  
ptgc.620.boulogne-sur-mer@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par M. \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_  
Les propriétaires déclarés ont eu pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente 6463.  
\_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

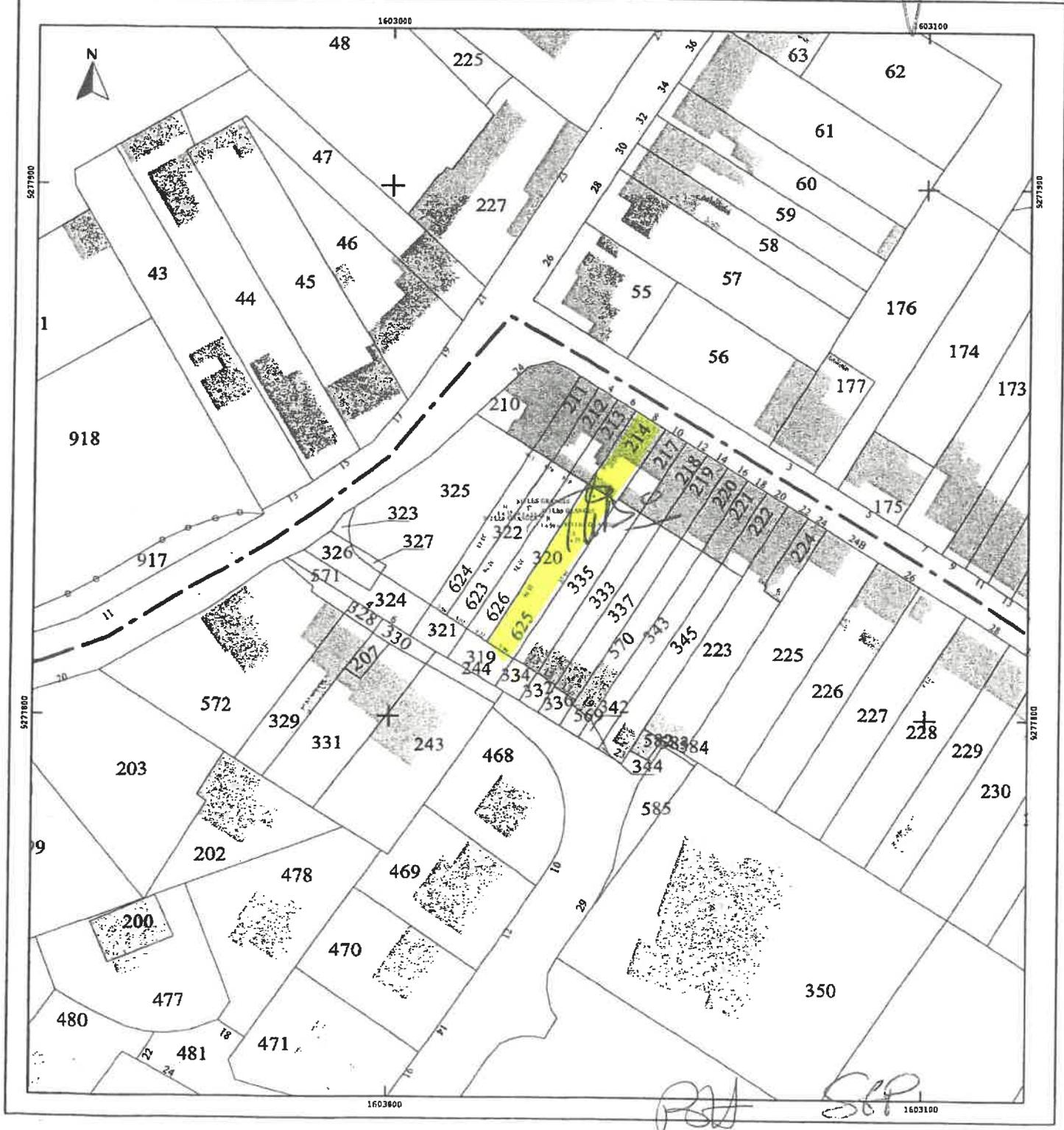
*Document vérifié et numéroté le 13/01/2012*

Section :  
Feuille(s) :  
Qualité du plan :  
Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 13/01/2012  
Support numérique :

D'après le document d'arpentage dressé  
Par M. Bleard Thierry (2)  
Le 09/01/2012

Présenté à la minute d'un acte reçu  
le Notaire Associé soussigné  
*Arzoum 2012*

(1) Rayez les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de main à jour). Dans la formule B, le géomètre est le propriétaire.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien rattaché au cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'acquéreur, etc...)



*IRM*

